

Le 20 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Madame DUMAZET, Madame KHEBRARA à Madame BRUEL, Monsieur KARA à Monsieur VOCANSON.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Subventions allouées pour 2024

Monsieur le Maire rappelle l'importance des clubs et associations dans l'animation et la vie de la cité, la participation au bien-être individuel et collectif des Andréziens-Bouthéonnais, le maintien du lien social et l'accompagnement des plus fragiles.

A ce titre, conformément à la volonté de promouvoir une ville attractive et solidaire, malgré les contraintes budgétaires fortes auxquelles est confrontée la commune, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend donc maintenir son niveau de soutien aux associations.

Il explique qu'à l'issue de l'examen des dossiers de demandes de subventions présentés par les diverses structures, les Elus, membres des groupes de travail compétents, ont proposé de leur attribuer les montants figurant sur les tableaux ci-après.

Pour mémoire, conformément à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la démarche mise en place depuis l'an dernier, les clubs et associations sollicitant une subvention municipale sont invités à signer une charte de partenariat avec la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et doivent s'engager à respecter les principes républicains et la laïcité.

Parallèlement, il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées, conformément aux articles L123.4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231121-2023-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Publication : 23/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, qui précise les attributions de cet établissement public.

Conformément à l'article 25 du décret du 6 mai 1995, qui prévoit que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du Centre Communale d'Action Sociale peuvent comprendre les subventions versées par ses partenaires privés ou publics, le CCAS reçoit chaque année des subventions de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Ainsi, au titre de l'année 2024 et afin de soutenir l'action du CCAS en faveur des seniors et des plus démunis, il est proposé de verser une subvention de **310 000,00 €** à ce dernier.

Il est précisé que les conseillers municipaux membres d'un exécutif d'une association sortent de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants des subventions 2024 à verser aux diverses structures tels que mentionnés suivant le groupe de travail auquel elles appartiennent et détaillés dans les tableaux ci-après :

Associations	Montants
Associations « Génération seniors – Egalité femme-homme et Handicap »	13 250,00 €
Associations « Solidarité et cohésion sociale »	270 550,00 €
Structures « Sport – Santé – Loisirs » <i>Membres d'association ne prenant pas part au vote : Mmes Spada, Montet-Franc, Moine.</i> <i>Membres de Clubs Elite ne prenant pas part au vote : MM. Incorvaia, Marret, Chapot.</i>	1 029 180,00 €
Associations « Jeunesse – Education – Citoyenneté » <i>Membre d'association ne prenant pas part au vote : M. Ceyte. Madame Montet-Franc absente au moment du vote</i>	9 500,00 €
Association « Cadre de vie et déplacements » <i>Madame Montet-Franc absente au moment du vote</i>	3 155,00 €
Associations « Culture – Patrimoine – Tourisme » <i>Membre d'association ne prenant pas part au vote : Mme Ducreux.</i>	17 000,00 €
Associations « Commerce – Artisanat - Entrepreneuriat »	2 500,00 €
TOTAL	1 345 135,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574.

ASSOCIATIONS
« GENERATION SENIORS – EGALITE FEMME-HOMME, ET HANDICAP »

Associations	2024
ACPG CATM TOE (association anciens combattants)	350,00 €
FNACA	400,00 €
CLUB AMITIE ET LOISIRS DE BOUTHEON	1 500,00 €
Subvention transports	1 500,00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 500,00 €
Subvention transports	1 500,00 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE (ex UNRPA)	1 500,00 €
Subvention transports	1 500,00 €
Centre d'Infos/les Droits des Femmes et des Familles de la Loire	1 500,00 €
SOS Violences Conjugales 42 "Solidarité Femmes Loire"	800,00 €
EURECAH "Autisme Loire"	700,00 €
ADAPEI	500,00 €
TOTAL	13 250,00 €

ASSOCIATIONS
« SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE »

Associations	2024
ASSOCIATION CROQ LA VIE	4 200,00 €
INFO MEDIA	500,00 €
LE COLLECTIF DU COEUR	1 500,00 €
ESPACE SOCIO-CULTUREL NELUMBO (y compris Maisonnée)	250 000,00 €
VIE LIBRE	350,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	3 000,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	3 000,00 €
EPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS	1 500,00 €
RESTOS DU COEUR	3 000,00 €
ADSEA SAUVEGARDE 42 (service éducatif en milieu ouvert)	2 000,00 €
ADMR « au service à domicile »	500,00 €
AMAD (maintien à domicile du Forez)	1 000,00 €
TOTAL	270 550,00 €

**LES STRUCTURES
« SPORT – SANTE – LOISIRS »**

Associations	2024
CLUB FOREZIEN DE SCRABBLE	250,00 €
RECREATISS (patchwork)	250,00 €
CLUB AVICOLE GIER JAREZ FOREZ	1 000,00 €
FAC ATHLETISME	62 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	3 000,00 €
A.B. BADMINTON CLUB	19 000,00 €
CHASSE COMMUNALE	700,00 €
FAC CYCLO	1 600,00 €
CESAM (escalade)	4 000,00 €
Subvention exceptionnelle – location nacelle 2022	600,00 €
ESCRIME CLUB	2 000,00 €
PHENIX (gymnastique)	18 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	1 000,00 €
JUDO CLUB PLAINE DU FOREZ	13 000,00 €
IPPON CLUB D'ANDREZIEUX-BOUTHEON (karaté)	3 000,00 €
MOTO CLUB	1 500,00 €
CLUB DES NAGEURS DU FOREZ	1 000,00 €
CLUB CARPISTE 42 (pêche)	400,00 €
GARDON FOREZIEN (pêche)	1 500,00 €
PETANQUE DE L'ENVOL	10 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	1 500,00 €
ABPOI Evènement exceptionnel (pétanque)	23 000,00 €
SUBAQUATIQUE CLUB FOREZIEN (plongée)	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE J. PREVERT (scolaire)	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE MAURIAC (scolaire)	1 400,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DESGRANGES (scolaire)	700,00 €
SQUASH Plaine du Forez	8 000,00 €
TENNIS CLUB	40 000,00 €
TENNIS DE TABLE	2 000,00 €
ENTENTE FOREZIENNE DE VOLLEY-BALL	10 000,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	280,00 €
TOTAL	233 180,00 €

Clubs Elite	2024
ANDREZIEUX-BOUTHEON LOIRE SUD BASKET (élite)	165 000,00 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON LOIRE SUD BASKET (formation)	110 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	22 000,00 €
Association ANDREZIEUX BOUTHEON FOOTBALL CLUB*	185 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	15 000,00 €
<i>Subvention exceptionnelle pour ABFC 3</i>	6 000,00 €
SAS ANDREZIEUX BOUTHEON FOOTBALL CLUB (élite)*	110 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	15 000,00 €
RCAB RUGBY	160 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	8 000,00 €
TOTAL	796 000,00 €

* (SAISON SPORTIVE 2023/2024 pour l'ABFC)

STRUCTURES SPORTIVES (Associations et Clubs Elite)	2024
TOTAL	1 029 180,00 €

**ASSOCIATIONS
« JEUNESSE – EDUCATION – CITOYENNETE »**

Associations	2024
ASSOCIATION IMMOBILIERE ST FRANCOIS EN FOREZ (aumônerie scolaire)	500,00 €
PEEP LYCEES	200,00 €
FCPE LYCEES	200,00 €
FCPE PAUL ELUARD	700,00 €
APPEL Jeanne d'Arc	500,00 €
APPEL Pasteur	700,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE V. HUGO	700,00 €
MAISON DES LYCEENS	3 000,00 €
SCOUTS DE FRANCE	3 000,00 €
TOTAL	9 500,00 €

**ASSOCIATIONS
« CADRE DE VIE ET DEPLACEMENTS »**

Associations	2024
LES PATOUNES LIBRES	3 000,00 €
POUR MIEUX VIVRE : JARDINONS ENSEMBLE	155,00 €
TOTAL	3 155,00 €

**ASSOCIATIONS
« CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME »**

Associations	2024
AMIS DU VIEUX BOUTHEON	1 500,00 €
<i>Subvention transports</i>	1 200,00 €
LA VOIX DU PEUPLE KHMER EN FRANCE	200,00 €
LE PASSAGE	3 500,00 €
ENSEMBLE VOCAL D'ANDREZIEUX-BOUTHEON	3 200,00 €
CLARINETTISTES DE LA LOIRE	500,00 €
ABCD	500,00 €
CHORALE DE L'AMITIE	400,00 €
COMPAGNIE THEATRALE "L'OEIL EN COULISSE"	1 000,00 €
COULISSES D'AUTOMNE	2 500,00 €
COMPAGNIE THEATRALE "LA FABRIQUE"	2 500,00 €
TOTAL	17 000,00 €

ASSOCIATIONS
« COMMERCE, ARTISANAT, ENTREPRENARIAT »

Associations	2024
UNION DES COMMERCANTS	2 500,00 €
TOTAL	2 500,00 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 novembre 2023

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

